

## **GE\_GERICHTE A/2836/2006 vom 31. August 2012**

GE Cour de justice, 2012-08-31, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_2836\\_2006](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2836_2006)

FR: GE\_GERICHTE A/2836/2006 du 31 août 2012

IT: GE\_GERICHTE A/2836/2006 del 31 agosto 2012

### **Erwägungen**

#### **E. 30**

% pour prendre en compte les spécificités du cabinet 69'951 fr. 84 Total admis 303'124 fr. 64 Chiffre d'affaires de la défenderesse sur la base d'un indice de 142 (436 x 759.41) 331'102 fr. 76 Différence (RSS 2007) 27'978 fr. 10 Pour l'année 2007, il y a donc lieu d'admettre une violation du principe d'économicité, la somme facturée indûment s'élevant à 27'978 fr. 10. 16. Ainsi, et au total, le montant dû par la défenderesse est de 130'483 fr. 95 (59'722 fr. 10 + 12'208 fr. 75 + 30'575 fr. + 27'978 fr. 10).! [endif]>![if> 17. Au vu de ce qui précède, les demandes seront partiellement admises.! [endif]>![if> 18. La procédure devant le Tribunal arbitral n'est pas gratuite. Conformément à l'art. 46 al. 1 LaLAMal, les frais du tribunal et de son greffe sont à la charge des parties. Ils comprennent les débours divers (notamment indemnités de témoins, frais d'expertise, port, émoluments d'écriture), ainsi qu'un émolument global n'excédant pas 15'000 fr. Le tribunal fixe le montant des frais et décide quelle partie doit les supporter (cf. art. 46 al. 2 LaLAMal).! [endif]>![if> Eu égard au sort du litige, SANTÉSUISSE n'obtenant que partiellement gain de cause, les frais du Tribunal, par 5'000 fr. sont mis à charge des parties, à raison d'une moitié à la charge des demanderesses, prises conjointement et solidairement, et de l'autre moitié à la charge de la défenderesse. L'émolument fixé à 10'000 fr. est mis à la charge des parties, à raison d'une moitié à la charge des demanderesses, prises conjointement et solidairement, et de l'autre moitié à la charge de la défenderesse. 19. Pour le surplus, vu l'issue du litige, les dépens seront compensés.! [endif]>![if>

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.